

EDITO N°160

Vous trouverez dans ce programme le nouveau film de Woody Allen et peut-être le dernier de sa carrière. Dans le contexte des traitements discriminants faits aux femmes, voilà qu'une accusation d'agression visant le cinéaste et vieille de 25 ans refait surface. Rappel des faits. Mia Farrow, actrice et ex-femme de Woody, n'a jamais supporté qu'il se marie avec la fille adoptive qu'elle avait eu avec son mari suivant (vous suivez ?). Depuis, elle le décrit comme un abominable pervers et l'accuse en particulier d'avoir agressé leur propre fille adoptive lorsqu'elle avait 7 ans. A l'époque, les enquêtes de deux agences indépendantes spécialisées dans les droits des enfants avaient conclu qu'il n'y avait pas eu d'abus et qu'au contraire, il était probable que l'enfant ait été manipulé par une mère très en colère contre son ex-mari. Affaire aujourd'hui relancée par le clan Farrow, dans un contexte pour le moins opportun, et qui vaut au cinéaste d'être exclu du milieu du cinéma. S'il est coupable, la sanction est sans doute légitime. S'il est innocent, tant pis, ça ne change rien, on l'exclut quand même, ne prenons aucun risque. Une chose est sûr, à tort ou à raison, Mia Farrow a fini par gagner. Et nous, qu'allons-nous faire ? Ne plus jamais voir un film de Woody Allen, au cas où ce serait bien un sale pervers ? Ne plus jamais voir un film de Mia Farrow, au cas où se serait une sale manipulatrice ? Alors à vous de décider si vous voulez voir Wonder Wheel, le nouveau et potentiellement dernier film de Woody Allen.

Dans le même contexte, en plus léger, quelques féministes ont proposé de boycotter le conte La Belle au bois dormant. Oui, on est bien toujours dans ce contexte des abus faits aux femmes. Vous ne voyez pas le rapport ? Mais parce que le baiser du prince posé sur la princesse assoupie n'est pas consenti. Vous pensez que je plaisante mais c'est véridique. Bon, la réalité est un poil plus compliquée. C'est une avocate anglaise qui a soulevé le problème, lorsqu'elle a entendu son jeune fils s'exclamer, en lisant le livre, que les garçons pouvaient embrasser les filles quand elles dormaient. D'où le questionnement sur le consentement de la jeune fille et sur le message véhiculé par le conte, questionnement certes tiré par les cheveux mais non dénué d'un certain raisonnement.

Enfin, pour conclure sur le sujet, l'apothéose nous vient de Suède avec le fameux Contrat de Consentement Sexuel : « Madame, Monsieur, si vous voulez bien coucher avec moi, pouvez-vous me l'écrire, svp ? ». Ce n'est encore qu'un projet de loi mais sachez qu'il concernera tout acte de cette nature, même dans les couples mariés. Pour les très actifs réfractaires à la paperasse, un point positif, un simple consentement verbal serait valable. Le projet de loi parle aussi des « actes sexuels par négligence », mais là, j'ai rien compris.

Parole à Woody : « *L'éternité, c'est long. Surtout vers la fin.* » ; parole à Mia : « *J'ai les enfants les plus merveilleux. Je suis très heureuse.* »